

Cas de rougeole à La Réunion

Entre le 20 avril et le 3 mai, 5 cas de rougeole ont été diagnostiqués chez de jeunes adultes résidant à la Réunion. Un seul avait voyagé hors de La Réunion. Il est a priori à l'origine de la circulation du virus ayant entraîné la survenue des 4 autres cas. La rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse, transmise par l'air contaminé par la toux ou les éternuements d'une personne malade. L'Agence de Santé Océan Indien recommande, notamment aux moins de 50 ans et aux personnes qui prévoient de voyager, de vérifier auprès de professionnels de santé (médecins traitants, infirmiers...) qu'ils sont bien protégés contre la maladie (soit qu'ils ont été correctement vaccinés, soit qu'ils ont déjà contracté la maladie par le passé).

— Qu'est-ce que la rougeole ?

C'est une maladie virale, le plus souvent bénigne, mais qui peut entraîner des complications graves (pneumonies, encéphalites), en particulier chez les enfants de moins de 1 an et les adultes.

Les premiers signes apparaissent après une période d'incubation de 7 à 18 jours. Ils commencent par de la fièvre accompagnée de signes oculaires et respiratoires (toux, rhinite, conjonctivite) et de fatigue, puis sont suivis 2 à 4 jours après d'une éruption typique, débutant classiquement au visage et s'étendant progressivement du haut vers le bas du corps. Des signes digestifs de type diarrhée peuvent être présents.

La personne malade est contagieuse 5 jours avant et 5 jours après le début de l'éruption.

— Situation épidémiologique

Depuis deux mois, des épidémies de rougeole de plus ou moins grande ampleur sont en cours en Europe (Roumanie, Italie, Belgique, Allemagne, Suède, Portugal, Espagne, etc.) en Amérique du nord (USA et Canada), en Asie du sud-est, en Afrique du Sud, en Australie et en Nouvelle Zélande. En France, le nombre de cas observé au premier trimestre 2017 est trois fois plus important que celui de l'an dernier.

L'apparition d'épidémies en Europe et en Asie du sud-est notamment, expose la Réunion à la survenue de cas importés de retour de voyage. Ces derniers peuvent ensuite déclencher une transmission locale de proche en proche, comme illustré par la situation actuelle.

— Recommandations

Les personnes ayant déjà contracté la rougeole sont immunisées à vie (compte-tenu des épidémies fréquentes et de grande ampleur ayant eu lieu durant leur enfance, les plus de 50 ans sont considérés comme ayant eu la rougeole et donc comme protégés définitivement).

Pour les autres, la vaccination est le seul moyen pour se protéger de la maladie et d'éviter sa diffusion dans son entourage. Il faut avoir reçu 2 injections de vaccin pour être protégé. Des études faites chez des jeunes adultes à la Réunion montrent qu'environ 30% sont vaccinés de façon incomplète (une seule injection, non protectrice).

Par conséquent, l'Agence de Santé Océan Indien recommande, notamment aux moins de 50 ans, de :

- vérifier leur statut vis-à-vis de la rougeole (vacciné ou ayant déjà eu la rougeole) auprès des professionnels de santé (médecins traitants, infirmiers, sages-femmes...). Selon les cas, le professionnel de santé proposera un rattrapage vaccinal ;
- consulter leur médecin en cas de signes évocateurs (apparition d'une forte fièvre suivie dans les 2 à 4 jours d'une éruption), afin de confirmer ou non le diagnostic de rougeole. Dans ce cas, afin d'éviter la contagion, il est recommandé de porter un masque et d'éviter le contact avec d'autres personnes, comme par exemple dans la salle d'attente chez le médecin.